

# RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## DÉCLARATION DE LA CE DE L'UFR DE LA FERC

*Retraites : macron doit retirer son projet !*

Les retraité·es actuels sont concernés : le gouvernement affirme que les droits acquis avant 2025 seront garantis selon les règles actuelles. Voire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les pensions ont décroché de l'indice des prix en violation du Code de la Sécurité sociale.

C'est un avant-goût de la manipulation de la valeur du point. Le système de dévalorisation est déjà en route. La volonté de limiter à 14 % du PIB le montant des dépenses conduirait mécaniquement à la baisse de toutes les pensions.

### TOUT DE SUITE, LES PENSIONS DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉES !

Le texte du projet (étrillé par le Conseil d'État lui-même) confirme le jugement porté par la CGT et notre UFR depuis plus de deux ans : un régime universel par points, à cotisations définies et à prestations incertaines induirait la baisse des pensions (toute la carrière, décote), l'allongement de la durée au travail (âge pivot, d'équilibre) et la mise à mal des dispositifs de solidarité. Il ouvrirait la porte aux assurances privées individuelles et permettrait aux fonds de pensions de mettre la main sur les centaines de milliards d'euros servis chaque année par les régimes de retraite solidaires actuels.

Ce projet prévoit expressément la fusion de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO pour créer une Caisse nationale de retraite universelle (CNRU), la fin de la CNRACL et de l'IRCANTEC, la fin du Code des pensions des fonctionnaires de l'État, la disparition des régimes spéciaux avec leurs caisses de retraite.

L'UFR de la FERC souligne la conséquence qu'aurait ce projet sur la Sécurité sociale elle-même puisque dispa-

raîtrait la branche vieillesse entière, de la CNAV aux CARSAT. Ce serait le démantèlement structurel de la Sécurité et l'abandon pur et simple du système de santé solidaire.

Pour les agent·es de l'État, il s'agirait de la fin de la référence au salaire des 6 derniers mois, et, avec la loi « de transformation de la Fonction publique », la fin du statut général.

Les agent·es territoriaux et hospitaliers verraient disparaître leur statut et la CNRACL.

Le statut des fonctionnaires de l'État leur garantit une pension assurée par le budget public (sans caisse de retraite, sans notion d'équilibre).



Le projet Macron veut en finir avec ce financement (74 % du montant des pensions versées aujourd'hui) et le limiter à 16 % comme les cotisations dites patronales du privé. Il ne veut plus payer les pensions, en tout cas, pas plus que les patron·nes du privé ! Les annonces de revalorisation du salaire (ou des primes ?) de certaines catégories (enseignant·es, chercheur·ses) ne font pas illusion.

Les salarié·es, les jeunes et les retraité·es ne sont pas dupes. Depuis le 5 décembre dernier, par la grève et les manifestations, ils et elles revendiquent le retrait du projet Macron.

Leur détermination à le faire capoter est majoritaire dans le pays, malgré la répression et la propagande des médias aux ordres.

Après deux ans de vaines consultations et de prétendues négociations, après les mensonges éhontés du gouvernement, la CE considère toujours que le cadre du régime universel par points est incompatible avec la défense et l'amélioration des régimes de retraites existants. La conférence de financement du système universel de retraites par points n'a pas d'autre objectif que de contraindre les confédérations syndicales à se porter garantes de la baisse générale des pensions. C'est inacceptable.

Elle appelle les retraité·es de la FERC à amplifier leur mobilisation, avec les actif·ves et la jeunesse, jusqu'au retrait du projet de « réforme » des retraites et pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes existants, dont le régime général, l'IRCANTEC, l'AGIRC-ARRCO, la CNRACL et le Code des pensions civiles et militaires.

Montreuil, le 29 janvier 2020

CNAV Caisse nationale d'assurance vieillesse  
AGIRC Association générale des institutions de retraite des cadres

ARRCO Association des régimes de retraite complémentaire

CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

IRCANTEC Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

CARSAT Caisse d'assurance retraite et santé au travail